

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) A QUOI CA SERT ?

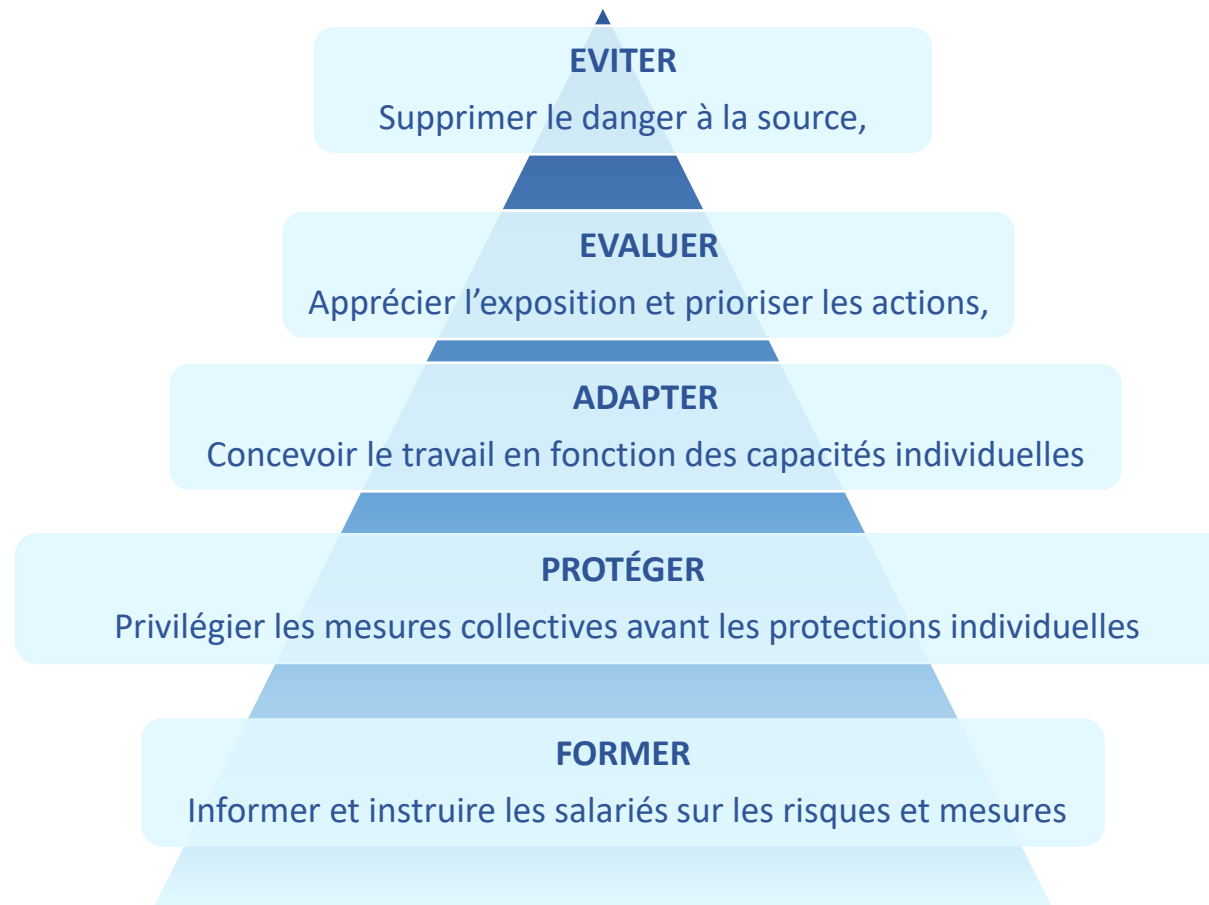
LES POINTS ESSENTIELS A CONNAITRE

Le DUERP : Un Outil Essentiel de Prévention

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est obligatoire pour toute entreprise dès le premier salarié.

**C'est le pilier de la démarche de prévention en santé et sécurité au travail depuis 2001.
Il est sous la responsabilité de l'employeur.
Il s'inscrit dans le cadre des obligations générales d'assurer la sécurité et de protéger ses salariés.**

Les Principes Généraux de Prévention





Contenu Obligatoire



Centraliser les risques

Recenser tous les dangers auxquels sont exposés les travailleurs dans l'entreprise et les supprimer/éviter.



Plan d'actions

Élaborer un programme de prévention avec des mesures concrètes et prioritaires.



Amélioration continue

Garantir la santé et la sécurité au travail sur le long terme.



Combattre les risques à la source

Intégrer la prévention dans la démarche de l'entreprise



Adaptation

Tenir compte des différences individuelles pour réduire les effets du travail sur la santé



Evolution technique

Adapter la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles.



Contenu Obligatoire

Inventaire des dangers Identification exhaustive de tous les risques potentiels dans l'entreprise.

Analyse des risques Évaluation de la gravité et de la probabilité de chaque risque identifié.

Mesures de prévention Liste des actions, indicateurs de suivi et estimation des coûts.

Ressources et calendrier Planification des moyens et échéances pour la mise en œuvre.

Mise à Jour et concervation

Fréquence de mise à jour

- Minimum une fois par an
- Après tout changement significatif
- Suite à un accident du travail

Conservation

- Durée obligatoire de 40 ans
- Format numérique sécurisé
- Accessibilité garantie pour les parties prenantes

**Le document doit rester accessible
aux représentants du personnel, autorités compétentes et agents concernés.**

Atouts Pratiques Il permet :

Le dialogue social

Support concret pour la consultation et l'implication du CSE.



Un programme annuel

Fondement pour élaborer le PAPRI Pact et les actions prioritaires.



Une Traçabilité

Suivi documenté des évolutions et des actions menées sur les postes de travail.



Une amélioration continue

Outil d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place.



Impacts Concrets



Réduction des accidents

Les entreprises avec un DUERP bien tenu constatent une baisse significative des incidents.



Conformité réglementaire réglementaire

Protection juridique en cas de contrôle
contrôle ou d'accident du travail.



Amélioration QVCT

Renforcement de la culture de
de prévention et du bien-être au
être au travail.

Nous pouvons vous accompagner pour réaliser votre DUERP

Nous réalisons des ateliers

de sensibilisation sur le DUERP

Contactez-nous au 04 93 62 74 62

